

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 15 février 2023

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 15 février 2023 a arrêté **un** projet de délibération du Congrès, adopté **14** arrêtés et examiné **56** dossiers d'étrangers.

### Projet de délibération du Congrès

---

#### Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique pour les élections des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

En raison du report des élections des comités techniques paritaires (CTP) et des commissions administratives paritaires (CAP), toutes les deux en 2023, le texte prévoit l'instauration du vote électronique afin d'apporter de la souplesse dans l'organisation de ces scrutins.

Ce dispositif s'inscrit par ailleurs dans la trajectoire de modernisation de l'administration, tout en allégeant les coûts et l'organisation des élections.

Les employeurs publics concernés par ce projet de délibération sont, pour les CTP : le gouvernement, le conseil économique et environnemental (CESE), le Sénat coutumier et les conseils coutumiers, le Congrès, les provinces, les communes, les syndicats intercommunaux mixtes, les établissements publics du gouvernement, des provinces et des communes, les établissements publics de coopération intercommunale, le vice-rectorat – direction générale des Enseignements et la direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie.

Pour les CAP, seul le gouvernement est concerné.

La délibération prévoit que le vote électronique soit la modalité exclusive d'expression des suffrages, ou constitue l'une des modalités choisie par l'employeur public.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2017-2039/GNC du 18 août 2017 autorisant la création d'un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) à visée professionnelle et d'un service d'accompagnement en milieu protégé inclusif (SAMPI) dénommé Handijob.

Créée en 2010, l'association Handijob dispose actuellement d'un service d'accompagnement à la vie sociale de 55 places et d'un service d'accompagnement en milieu protégé inclusif de 23 places en province Sud. À ces deux structures s'ajoutent le service d'accompagnement Handijob nord (SAHN) d'une capacité de 20 places. Cette antenne située à Poindimié est présente de Houaïlou à Hienghène et réunit les deux types de services (SAVS et SAMPI).

Afin de répondre aux besoins exprimés sur le secteur Nord, le texte prévoit l'ouverture d'une antenne sur la côte Ouest, ce qui permettrait d'accroître la capacité d'accueil de l'association de dix places supplémentaires.

### Au visa d'Adolphe Digoué, de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a révisé des tarifs des services postaux.

Trois mesures relatives à la révision du catalogue de services de l'Office des postes et télécommunications (OPT) de Nouvelle-Calédonie ont été adoptées afin de s'adapter à la tendance mondiale et à la situation locale. Tandis que les volumes de courrier chutent, les acheminements de colis, qui coûtent plus chers en traitement, sont amenés à augmenter progressivement.

- **Mesure 1 : revalorisation des tarifs de l'affranchissement de 2023 à 2025**

Le plan de revalorisation sur trois ans (2023-24-25) se poursuit conformément aux préconisations émises lors du conseil d'administration de l'OPT-NC en date du 19 décembre 2019. Les augmentations tarifaires effectives à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, ont pour objectif d'accompagner les évolutions de l'environnement économique de l'activité postale, d'éviter une dégradation du déficit de l'activité engendrée par l'effondrement des volumes de courrier et d'encourager la reprise progressive des flux de colis.

La hausse annuelle concerne essentiellement les offres courrier et s'élève en moyenne à 10 %. Elle concerne le courrier, les prêts-à-poster, les envois en nombre (journaux, Postimpact et Postcontact), la poste restante et le coupon-réponse.

Afin d'accompagner la reprise des flux de colis et de proposer des tarifs incitatifs, le plan de revalorisation n'inclut pas de hausse tarifaire sur les offres colis.

- **Mesure 2 : création d'un service de livraison personnalisée**

Dans le but de répondre aux attentes des clients en matière de livraison et de s'accorder avec les enjeux de transformation digitale, l'OPT a prévu de lancer début 2023, un portail des services postaux (PSP). Il s'agit d'un espace web dédié qui permettra un accès unique à un ensemble de services tels que :

- le suivi de ses envois et la possibilité d'être notifié par mail ou SMS ;
- l'enregistrement du suivi de colis (historique des recherches) ;
- le paiement en ligne des taxes douanières et fiscales à l'importation ;
- la souscription à un service de livraison personnalisée.

La création d'un service de livraison personnalisée est prévue à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023. Il permettra de diversifier les modes de distribution et d'offrir le choix du mode de livraison sur le créneau et le lieu désiré. Ce service sera testé, dans un premier temps, sur les zones de Nouméa et Dumbéa qui représentent aujourd'hui 70 % des volumes totaux de colis traités par l'OPT. Le tarif de livraison par objet est fixé à 954 francs TTC. Grâce à ce nouveau service, le client destinataire d'un colis importé pourra, en une seule fois, régler ses frais de dédouanement et souscrire à la livraison personnalisée en choisissant :

- le jour de la livraison, dans la limite de la période de magasinage gratuit, soit 15 jours après l'émission de l'avis ;
- le lieu de livraison, s'il est dans la même commune mais quelle que soit la zone d'instance ;
- le créneau de livraison (entre 8 h 30 et 11 h 30 ou 11 h 30 et 14 h 30 du lundi au vendredi).

Dans un premier temps, le colis sera distribué en livraison personnalisée à partir de l'agence de la zone d'instance du destinataire. La mise en place du service permettra ainsi un désengorgement des guichets de Nouméa et de Dumbéa.

- **Mesure 3 : création d'un tarif pour le changement de titulaire de boîte postale.**

Afin de compenser une partie des coûts de gestion et de limiter les changements de titulaire répétitifs, un nouveau tarif pour l'opération de changement de titulaire d'une BP est créé. Il est fixé à 1 590 francs TTC, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, mais demeure gratuit dans le cas du décès du titulaire et de cession de la BP aux héritiers.

## **Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les cotisations des élèves pour la filière danse au Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC).

L'arrêté n° 2022-3087/GNC adopté et signé lors de la réunion du gouvernement du 28 décembre 2022 et publié au JONC du 05 janvier 2023 est abrogé.

Les tarifs des cotisations des élèves inscrits en filière danse sont fixés comme suit :

### Pour les élèves de Nouméa

<b>4 350 francs</b>	Frais d'inscription annuels (frais postaux inclus). <i>Ce montant n'est toutefois pas dû s'il a déjà été réglé dans le cadre d'une inscription à la filière musique</i>
<b>1 025 francs</b>	Forfait mensuel pour tout élève dont la famille bénéficie de l'aide médicale gratuite (sur présentation d'un justificatif)
<b>3 775 francs</b>	Forfait mensuel éveil artistique (5 à 6 ans)
<b>4 000 francs</b>	Forfait mensuel 1 cours par semaine initiation (7 ans)
<b>7 075 francs</b>	Forfait mensuel 2 cours par semaine cycle 1, 2, 3 et spécialisé
<b>8 400 francs</b>	Forfait mensuel toutes disciplines, hors cursus, pour adultes non professionnels des métiers artistiques et sportifs (3 cours par semaine)
<b>10 000 francs</b>	Carte de 5 cours prépayés, valable 6 mois, toutes disciplines, hors cursus, pour adultes professionnels des métiers artistiques et sportifs et porteurs d'un Ridet de moins de deux ans
<b>18 000 francs</b>	Carte de 10 cours prépayés, valable 1 an, toutes disciplines, hors cursus, pour adultes professionnels des métiers artistiques et sportifs et porteurs d'un Ridet de moins de deux ans.

### Pour les élèves des antennes décentralisées

<b>2 850 francs</b>	Frais d'inscription annuels (frais postaux inclus). <i>Ce montant n'est toutefois pas dû s'il a déjà été réglé dans le cadre d'une inscription à la filière musique en antenne décentralisée</i>
<b>1 025 francs</b>	Forfait mensuel pour tout élève dont la famille bénéficie de l'aide médicale gratuite (sur présentation d'un justificatif)
<b>3 500 francs</b>	Forfait mensuel éveil artistique (5 à 6 ans)
<b>3 775 francs</b>	Forfait mensuel 1 cours par semaine initiation (7 ans)
<b>4 850 francs</b>	Forfait mensuel 2 cours par semaine cycle 1, 2, 3 et spécialisé
<b>7 200 francs</b>	Forfait mensuel toutes disciplines, hors cursus, pour adultes non professionnels des métiers artistiques et sportifs (3 cours par semaine)
<b>8 800 francs</b>	Carte de 5 cours prépayés, valable 6 mois, toutes disciplines, hors cursus, pour adultes professionnels des métiers artistiques et sportifs et porteurs d'un Ridet de moins de deux ans
<b>16 800 francs</b>	Carte de 10 cours prépayés, valable 1 an, toutes disciplines, hors cursus, pour adultes professionnels des métiers artistiques et sportifs et porteurs d'un Ridet de moins de deux ans.

À Nouméa comme dans les antennes décentralisées, un tarif dégressif de – 20 % est appliqué à partir du troisième élève inscrit par famille (parents et enfants seulement) et de – 30 % à partir du quatrième élève inscrit par famille (parents et enfants seulement). Ce tarif s'applique aux cotisations des plus jeunes.

### Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert, à compter du 13 mai 2023, un concours interne pour le recrutement dans le corps des cadres socio-éducatifs du cadre des personnels socio-éducatifs de Nouvelle-Calédonie. Deux postes sont ouverts au concours.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert un concours interne, à compter du 13 mai 2023, et des concours externes (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> concours), les 3 et 17 juin 2023, pour le recrutement d'adjoints d'éducatifs du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie.

Six postes sont ouverts aux concours externes, trois pour la province Nord et trois pour la province Sud. Trois postes sont ouverts au concours interne.

### Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le taux du salaire minimum garanti (SMG).

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, le taux du salaire horaire minimum garanti est revalorisé à 976,52 francs brut, correspondant à **165 032 francs brut** pour une rémunération mensualisée de 169 heures.

L'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE-NC) a publié récemment l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCCHT) du mois de janvier 2023. Il est de 105,28, faisant ainsi apparaître une hausse de 0,53 % par rapport à l'indice des prix hors tabac constaté lors de la fixation du salaire minimum garanti immédiatement antérieur, en décembre 2022. Cette évolution étant supérieure à 0,5 %, le SMG et le SMAG doivent être revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, soit le premier jour du mois suivant la publication de l'indice.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le taux du salaire minimum agricole garanti (SMAG).

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, le taux du salaire horaire minimum agricole garanti est revalorisé à 830,06 francs brut, correspondant à **140 280 francs brut** pour une rémunération mensualisée de 169 heures.

## Arrêtés de nomination

---

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Marion Arbes en qualité de chef du service de l'offre et la qualité des soins de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Sylvie Laumond en qualité de chef du service de santé publique de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC).

### Au visa de Yannick Slamet et de Thierry Santa, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Isabelle Virost-Labomme en qualité de chef du service du handicap et de la dépendance de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC).

### Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Maxime Nachin en qualité de directeur de l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE) pour une durée de trois ans.

### Au visa de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Georges Wapae en qualité de directeur du Numérique et de la modernisation (DINUM) de la Nouvelle-Calédonie.

## Arrêtés de désignation

---

### Au visa de d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné un fonctionnaire en activité à la présidence de la commission du répertoire des métiers.

John Trupit remplace Erick Backès en qualité de président de la commission du répertoire des métiers titulaire. Gloria Turbatte remplace Roxanne Brun en qualité de suppléante.

## Au visa de d'Adolphe Digoué, de Mickaël Forrest, de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein des conseils d'administration des organismes suivants : l'Office des postes et télécommunications (OPT), le fonds social de l'habitat (FSH) et la bibliothèque Bernheim.

Lysenka Ariihohoa remplace Arnaud Wuhrlin pour siéger en qualité de titulaire au conseil d'administration de la bibliothèque Bernheim et du fonds social de l'habitat (FSH). Wilfried Loquet remplace Arnaud Wuhrlin en qualité de suppléant de Vaimu'a Muliava au conseil d'administration de l'OPT. Yannick Slamet remplace Christophe Chalier en qualité de suppléant de Ithupane Tieoue pour siéger au conseil d'administration de l'OPT.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **neuf** demandes de titre de séjour. Il a accordé **43** autorisations de travail, **trois** renouvellements d'autorisation de travail et **une** modification d'autorisation de travail.

\* \*  
\*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.